

Politique Salariale

La Direction a convoqué, le lundi 20 avril, à Marignane, les organisations syndicales pour ouvrir les négociations concernant la politique salariale 2009.

Positions de la Direction :

Non cadres et Cadres : 3,2%

Les mesures d'accompagnements seront intégrées dans la politique salariale

2009	Non Cadres		Cadres I à IIIB		Cadres IIIBCE et IIIC	
AG	1,2 %	01/03				
AI	1,0 %	01/04	3,2 %	01/06	3,2 %	01/07
	1,0 %	01/10				

AI Mini non cadres : 40 €

AI mini Cadres : 1 à IIIA : 110 € IIIB : 140 € IIIBCE-IIIC : 170 €

Le calcul de la part variable des L4 sera harmonisé dans le groupe.

Les L4 sont des salariés IIIBE ou IIIC dont le salaire est établi par une part fixe 80% et une part variable de 20%, fonction d'objectifs fixés.

Positions Force Ouvrière:

A la lumière des résultats du groupe et aux diverses attentes apparues lors des premiers mois de l'année, **Force Ouvrière a déclaré son profond étonnement** devant les chiffres annoncés et revendique un niveau minimum à celui de 2008.

Considérant

- que les salariés, par leurs efforts, ont réussi à atteindre les objectifs assignés par les dirigeants des groupes Eurocopter et EADS,
- qu'Eurocopter a une fois de plus conforté, par ces résultats, sa place relative dans le groupe,

Force Ouvrière revendique un niveau de politique salariale 2009 à la hauteur de son rang.

D'autre part **Force Ouvrière insiste sur la reconduite des mesures spécifiques** comme celles concernant les jeunes, les seniors, les bas salaires, la revalorisation des salaires minimum et la revalorisation des mini d'AI.

Force Ouvrière demande pour les ingénieurs et cadres une mesure à même de garantir le pouvoir d'achat et une clause de « rendez-vous ». Toujours concernant les ingénieurs et cadres, Force Ouvrière demande à ce que les AI soient distribuées comme les non cadres, deux fois par an.

Concernant la clause de « rendez-vous », Force Ouvrière réaffirme que celle-ci s'entend pour l'ensemble du personnel non cadres et cadres ayant eu une AI ou non.

Concernant les promotions, Force Ouvrière demande à ce que les quotas soient revus à la hausse notamment sur les positions « charnières » (niveau V, passage non cadre à cadre, IIIB).

Nous sommes au début de la négociation, que chacun aimerait courte et fructueuse, la prochaine réunion aura lieu le 28 avril. Force Ouvrière mettra à profit ce délai pour continuer par le dialogue à chercher les moyens propres à satisfaire tant individuellement que collectivement l'ensemble du personnel, dans leurs désirs légitimes d'évolution et de reconnaissance.

Marignane, le 21 avril 2009

FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex

☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com site : www.fo-eurocopter.com